

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2026**

Délibération n° 2026-09-35

Objet : Autorisation de signer les quatre marchés de prestations d'assurance pour le CCAS de Villeurbanne

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Aurélie LOIRE, Madame Fannie MALATERRE, Madame Cristina MARTINEAU

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Monsieur Pierre FOURRIER

Excusé -e-s :

Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Mireille MALECOT

Secrétaire de séance :

Madame Maud LARZILLIERE, Directrice du CCAS

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS de Villeurbanne a souscrit à effet du 01/01/2021 des contrats d'assurance dans le cadre d'un précédent marché pour une durée de 5 ans. Il s'agit des 4 contrats suivants :

- Assurance responsabilité souscrit auprès de la compagnie SMACL,
- Assurance dommages aux biens souscrit auprès de la compagnie RELYENS,
- Assurance automobile souscrit auprès de la compagnie SMACL,
- Assurance des risques statutaires souscrit auprès de la compagnie CNP et du cabinet RELYENS.

Leur durée a été prolongée d'une année. Ces marchés se terminent donc le 31/12/2026.

Le CCAS ne dispose pas de contrat de protection juridique agents et élus ni de protection juridique personne morale.

Membres	
Présents	11
Procurations	2
Absents	4
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Le CCAS de Villeurbanne a donc procédé à une remise en concurrence de ses contrats sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application de l'article 2124-2 du code de la commande publique (décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018).

Le nouveau marché est composé de quatre lots qui sont les suivants :

- Lot 1 : marché n° 26.004 : responsabilité civile,
- Lot 2 : marché n° 26.005 : risques statutaires,
- Lot 3 : marché n° 26.006 : dommages aux biens,
- Lot 4 : marché n° 26.007 : assurance automobile et auto-collaborateur.

Les pourcentages de pondération appliqués pour les différents lots sont les suivants :

Lots n°1, n°3 et n°4 : Assurance responsabilité – dommages aux biens et automobile :

- Valeur technique de l'offre : 55 % (*nature et étendue des garanties : 40 % et modalités et procédure de gestion des dossiers- prestations complémentaires : 15%*)
- Performances en matière d'environnement : 5%
- Tarification - Prix : 40%

Lot 2 : Assurance risques statutaires :

- Valeur technique de l'offre : 55 % (*nature et étendue des garanties : 30 % et modalités et procédure de gestion des dossiers- prestations complémentaires : 25%*)
- Performances en matière d'environnement : 5%
- Tarification - Prix : 40%

La publicité concernant cet appel d'offres ouvert a été envoyée le 22 mai 2026 au JOUE (publication le 27 mai 2026) et envoyée le 22 mai 2026 au BOAMP (publication le 24 mai 2026).

Les réponses des assureurs devaient être formulées avant le 2 juillet 2026 à 12 h 00.

L'effet prévu des contrats a été fixé au : 1er Janvier 2027. La durée des contrats est de 5 ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Les présents marchés sont des marchés ordinaires à prix unitaire ferme et révisable.

6 plis ont été réceptionnés dans les délais.

Pour le lot 1, les entreprises ayant déposé un pli sont les suivantes : RELYENS MUTUAL INSURANCE, SMACL ASSURANCES et PARIS NORD ASSURANCES.

Pour le lot 2, les entreprises ayant déposé un pli sont les suivantes : RELYENS SPS, WTW LYON et YVELIN SAS.

Pour le lot 3, l'entreprise ayant déposé un pli est la suivante : RELYENS MUTUAL INSURANCE.

Pour le lot 4, l'entreprise ayant déposé un pli est la suivante : SMACL ASSURANCES.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 03 juillet 2026.

Les offres analysées étaient complètes et conformes.

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 29 septembre 2026, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres étaient économiquement les plus avantageuses.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT 1 : SMACL ASSURANCES SA
LOT 2 : RELYENS SPS en groupement avec CNP Assurances
LOT 3 : RELYENS SPS en groupement avec CNP Assurances
LOT 4 (avec la PSE) : SMACL ASSURANCES SA

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 29 septembre 2026, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- . Autoriser Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- . Autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution des marchés ainsi que toute modification afférente ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 1 octobre 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael

Pour le Président du CCAS
et par délégation,
la Vice-Présidente
Aurélie LOIRE

